

LA CONSTRUCTION D'UN TERRITOIRE À PARTIR DES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES: L'EXEMPLE DE L'AGGLOMÉRATION **DUNKERQUOISE**

Christophe Beaurain

Lavoisier | Géographie, économie, société

2008/3 - Vol. 10 pages 365 à 384

SSN 1295-926x
Article disponible en ligne à l'adresse:
http://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2008-3-page-365.htm
Pour citer cet article :
Beaurain Christophe, « La construction d'un territoire à partir des ressources environnementales : l'exemple de 'agglomération dunkerquoise », Géographie, économie, société, 2008/3 Vol. 10, p. 365-384. DOI : 10.3166/ges.10.365-384

Distribution électronique Cairn.info pour Lavoisier.

© Lavoisier. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



La construction d'un territoire à partir des ressources environnementales : l'exemple de l'agglomération dunkerquoise

Territory's construction from environmental resources: the case of Dunkerque

Christophe Beaurain

Professeur, Université de Limoges

Résumé

L'approche de la dynamique économique territoriale par le groupe « Proximité » développe l'idée que les ressources spécifiques d'un territoire se révèlent dans le temps à partir d'un processus de coordination entre acteurs. Dans ce texte, nous tentons d'appliquer cette grille de lecture au cas des ressources environnementales, en définissant les conditions d'une dynamique partagée entre les différents acteurs d'un territoire pour l'intégration des contraintes environnementales dans les processus de production. Nous insistons alors sur la double dimension d'un processus de construction d'un territoire : l'importance de la délibération collective sur la valeur attachée à l'environnement et l'émergence de ressources cognitives spécifiques issues de la coordination entre acteurs.

© 2008 Lavoisier, Paris, Tous droits réservés.

Summary

The proximity approach of territorial's economic dynamics develop the idea that territory's specific resources reveal themselves in the long time from a process of coordination between actors. In this paper, we try to apply this theoritical approach to the case of environmental resources, by defining the conditions of a mutual dynamics between territory's actors, for the integration of environmental constraints in process of production. We insist, then, on the double

^{*}Adresse email: c.beaurain@wanadoo.fr

dimension of such a process of territory's construction: importance of the collective discussion about environmental value, and emergence of cognitive resources from actor's coordination.

© 2008 Lavoisier, Paris. Tous droits réservés.

Mots clefs: Proximité, institutions, ressources environnementales, ressources spécifiques

Keywords: Proximity, institutions, environmental resources, specific resources

Introduction

Les territoires sont, de manière croissante, confrontés à la question de la conciliation du développement industriel et de la qualité de vie. Au sein des dynamiques territoriales, les objectifs territoriaux de qualité environnementale croisent de plus en plus des préoccupations d'entreprise en faveur de l'intégration des contraintes environnementales dans les processus de production.

La question du rôle des entreprises et des collectivités locales dans l'impulsion d'une dynamique partagée et territorialisée, que la littérature économique résume sous l'appellation de « situation win-win », n'a été jusqu'à présent que très partiellement abordée. L'harmonisation entre la compétitivité économique et l'amélioration de la qualité environnementale est le plus souvent postulée, et ne fait guère l'objet d'une réflexion approfondie portant notamment sur la définition des traits d'une dynamique collective qui faciliterait l'intégration des contraintes environnementales dans les processus de production. Selon nous, cette difficulté à identifier le contenu d'une dynamique collective tient pour l'essentiel aux caractéristiques spécifiques de la ressource naturelle, considérée à la fois comme un « Bien commun » non susceptible d'une marchandisation et comme un réservoir d'éléments constitutifs des processus de production (matières premières, énergie, lieux de rejets...), susceptibles d'un échange marchand.

En nous appuyant principalement sur la grille de lecture des dynamiques économiques territoriales proposée par le groupe de la Proximité, notre objectif est de montrer que la contribution des acteurs d'un territoire à la qualité environnementale repose sur un « processus de spécification » des ressources environnementales, qui permette de concilier le partage de valeurs et de règles communes dans la gestion des ressources environnementales, et la capacité de faire émerger des dispositifs facilitant l'intégration par les firmes des contraintes environnementales. Ces deux traits constituent selon nous les deux moments clés d'une construction d'un territoire à partir des ressources naturelles. Notre hypothèse est ici que la dimension institutionnelle est indispensable pour l'intégration des caractéristiques spécifiques de la ressource environnementale dans une action collective qui respecte les intentions individuelles.

Dans un premier temps, nous rappelons les spécificités des ressources naturelles, saisies à travers leur inscription dans la problématique du développement durable (§.1.) Dans un deuxième temps, nous présentons la grille de lecture de l'Approche par la Proximité, en précisant son utilité pour la compréhension des conditions d'émergence d'une dynamique territoriale autour des ressources environnementales (§.2). Enfin, en nous appuyant sur les résultats d'une étude menée sur le territoire de l'agglomération de Dunkerque (Beaurain,

Maillefert, 2006), les principales conclusions de notre réflexion seront éclairées par les stratégies menées par les acteurs de ce territoire pour concilier le développement industriel et l'amélioration de la qualité environnementale du territoire (§.3).

1. Dynamique économique des territoires et développement durable : la question de la gestion des ressources naturelles

1.1. La gestion des ressources naturelles au cœur de l'articulation économieenvironnement

L'un des principaux intérêts de la notion de développement durable est sans conteste de renouveler la question du développement des sociétés humaines, en invitant notamment à dépasser la stricte définition économiste des besoins humains et à tenir compte de l'ensemble des aspirations humaines, tant écologiques que sociales. Les ressources naturelles sont bien évidemment au cœur de ces objectifs. Dans ce domaine, l'objectif de la durabilité renvoie à une tentative de concilier les impératifs de maintien des capacités de reproduction des ressources naturelles et de préservation des potentialités de renouvellement des systèmes économiques et sociaux (Zaccaï, 2002).

La grille de lecture offerte par la problématique du développement durable amène à une interrogation sur l'articulation possible d'une approche strictement économique et d'une approche écologique de « l'usage » des ressources naturelles. L'utilisation de ces ressources dans les processus de production (les matières premières, les sources d'énergie, les lieux de rejet des pollutions) doit tout autant être prise en compte que leur usage en tant qu'éléments constitutifs d'une Nature qui s'impose à eux et dont ils entendent pouvoir jouir pour leur bien être personnel et collectif (Zaccaï, 2003). L'interrogation sur l'épuisement de la ressource et son caractère plus ou moins substituable masque en partie les enjeux fondamentaux du débat, à savoir la possibilité de concilier les intérêts supérieurs de l'espèce humaine (préserver la qualité du système écologique donnant naissance à la vie), avec les intérêts individuels et les mécanismes marchands qui les représentent. Ce qui est engagé en effet à travers le développement durable c'est tout autant la question du renouvellement des ressources et/ou des services écologiques que celles-ci rendent aux hommes, que celle du type de rapport à la nature que les sociétés humaines envisagent pour le présent et le futur. La possibilité d'une substitution du capital technique au capital naturel, mise en avant par la théorie économique néoclassique, repose sur l'hypothèse que les services écologiques peuvent être assurés par la technique, sans qu'il en résulte une perte d'utilité et de capacités de production pour les individus¹. Ce point de vue est largement contestable. D'autres enjeux ressortent en effet clairement de la préservation des ressources naturelles et de notre rapport à l'ensemble des êtres vivants, bien au-delà des services productifs de la Nature. C'est l'ensemble des relations des hommes entre eux qui seraient affectées par la disparition des services écologiques, modifiant ainsi complètement l'organisation sociale. Au-delà du maintien de l'utilité productive, c'est la

¹ On connaît l'opposition désormais classique entre les tenants d'une «soutenabilité faible » (économie de l'environnement), pour lesquels il existe une forte subsituabilité entre les différents éléments du capital (humain, technique, naturel...) et les tenants d'une « soutenabilité forte » (courant de *l'Ecological Economics*) pour lesquels au contraire, les éléments naturels du capital paraissent irréductibles.

préservation de notre rapport au monde, de l'épanouissement de notre sensibilité, de nos sensations acquises à travers le rapport à la nature, de notre santé, qui sont en jeu à travers cette notion de substitution (Bourg, 2005). En outre, du seul point de vue du système écologique, la substitution de certaines ressources naturelles semble inconciliable avec le maintien des écosystèmes et remettrait donc en cause l'ensemble de la biodiversité.

1.2. Du bien commun aux ressources naturelles productives : la confrontation des valeurs

Dans le but de faciliter l'intégration de l'environnement dans l'analyse économique et d'aboutir à une évaluation économique des biens environnementaux, la théorie économique privilégie généralement une définition des ressources fondée sur un stock d'actifs naturels, dont il faut déterminer les règles de gestion optimale.

La problématique du développement durable rappelle précisément que cette définition n'est pas suffisante et que la Nature doit également être appréciée comme un bien commun. Les biens et services qui en sont issus ne peuvent être considérés uniquement comme des marchandises productibles et reproductibles. Pour une part, en effet, ils renvoient à une Nature toujours déjà donnée – même si celle-ci n'a pas cessé de faire l'objet d'interventions humaines au cours du temps – qui échappe à une évaluation marchande. La Nature ne peut pas être seulement un objet économique, et dispose d'une valeur pour soi, une valeur intrinsèque irréductible au prix et à la comparaison qui renvoie d'abord à un rapport individuel à la nature, éventuellement partagé, socle vital de liens sociaux.

Parce que la Nature ne peut faire valoir ses droits par elle-même, les discours qui la concernent reposent nécessairement sur des représentations individuelles, générant ainsi des partages ou des conflits, non réductibles à une dimension monétaire. C'est la confrontation des « valeurs » attribuées aux éléments naturels, créatrice de partage ou de conflits, qui caractérise ainsi fondamentalement la dimension collective de l'usage des ressources environnementales². En définitive, ce qui suscite le conflit c'est tout autant l'usage de la ressource que son évaluation et plus précisément la valeur que chacun des acteurs peut lui attribuer. La reconnaissance de ces conflits indique alors la nécessité d'une convergence des valeurs attribuées à une « Nature humanisée », requérant bien souvent un arbitrage politique.

Des remarques précédentes, il ressort qu'une dynamique territoriale fondée sur les ressources environnementales semble à tout le moins conditionnée par la résolution des conflits surgissant à propos de la valeur attribuée à l'environnement. Ce constat pose ainsi clairement la question de la conciliation locale des multiples usages de la ressource environnementale et, au-delà, celle du partage des représentations de la Nature. L'une et l'autre semblent consubstantielles à une action collective en faveur de la préservation de la qualité environnementale. Il n'y a pas de projet territorial commun, et donc d'action collective, sans reconnaissance de la multiplicité des valeurs attribuées à l'environnement. Il n'y a pas de projet territorial possible sur la seule évaluation monétaire de l'environnement.

² Cette question de la confrontation des valeurs attribuées aux ressources est largement développée par le courant de *l'Ecological Economics*. (Costanza et *allii*, 1997 ; Daly & Farley, 2004). Elle invite à une réflexion sur la distinction entre l'usage « productif » des ressources naturelles et leur jouissance en tant que bien public inappropriable.

1.3. Durabilité et utilisation rationnelle des ressources naturelles : les démarches territoriales en faveur de la rationalité écologique

Le développement de stratégies territoriales autour de ressources environnementales est étroitement lié à la conciliation, dans le temps long, des attentes des populations pour le maintien des ressources environnementales et des comportements d'entreprises en faveur d'une utilisation plus efficiente des ressources environnementales. Pour les collectivités locales comme pour les entreprises, la rationalité écologique apparaît ainsi, avec la lutte contre les pollutions, comme une action majeure en faveur de la préservation de la qualité environnementale³.

Les réflexions récentes au sujet de la gestion des ressources naturelles au sein des territoires urbains renvoient généralement à l'approche par l'écologie urbaine, privilégiant largement la rationalité écologique et le respect des impératifs écologiques. Cette approche met l'accent sur la représentation des espaces urbains comme des éco-sociosystèmes fonctionnant sur le modèle des écosystèmes naturels. La notion de « métabolisme urbain » invite à définir la ville comme un quasi-organisme géant absorbant des ressources et rejetant des déchets en transformant son environnement immédiat (Chaline, 2005). Les modèles qui tentent de caractériser ce métabolisme urbain s'interrogent alors sur les relations organiques qui relient les sociétés urbaines à leurs espaces et cadres de vie et tentent d'esquisser les contours d'un idéal type de rapports ville-environnement sur le modèle des écosystèmes (Gauthier et Lepage, 2005). La rationalité écologique préconise ainsi de limiter les quantités d'énergie et de matières consommées par une re-densification de l'espace et une diminution des déplacements humains consécutive, renvoyant au modèle de la « ville compacte », économe en ressources naturelles.

Dans ce type d'approche, l'analyse des phénomènes urbains est ramenée à la mesure des flux d'énergie et de matière, et ignore généralement l'impact de l'environnement sur le développement personnel des individus (Emelianoff, et Theys, 2001). Enfin on peut mettre en avant les faiblesses de cette approche par la rationalité écologique dans la définition d'une action collective reposant sur la coordination entre les acteurs de l'espace urbain (Gautier, Lepage, 2005). Cette coordination est ainsi le plus souvent ramenée à l'idée d'une adhésion collective aux impératifs écologiques et aux mesures à prendre pour y répondre.

En considérant les limites de cette approche de la problématique du développement durable urbain par l'écologie urbaine, deux enjeux ressortent clairement de l'articulation nécessaire entre les impératifs écologiques et économiques (Beaurain, 2008). En premier lieu, l'enjeu est sans conteste de définir les termes d'une démarche collective susceptible de favoriser l'adaptation des territoires urbains aux objectifs contradictoires des acteurs qui les composent (demande en faveur de la qualité de vie, gestion économe des ressources naturelles, attractivité et compétitivité économique...) (Da Cunha, 2005).

En second lieu, l'enjeu est également de considérer la dimension spatio-temporelle de cette articulation. Il apparaît ainsi indispensable d'insister sur le caractère patrimonial des

³ Christian Brodhag souligne ainsi que des stratégies « gagnant-gagnant » sont possibles entre la volonté de préserver les intérêts de l'espèce humaine et les idéologies fondées sur l'intérêt individuel, qui passent notamment par la sobriété dans l'usage des ressources naturelles (Brodhag, 2003).

éléments naturels présents au sein de l'espace urbain, en associant ainsi la défense dans le temps de la qualité de ces éléments à la construction et au renforcement de l'identité du territoire (Emelianoff, 2004).

Mais la dynamique territoriale en faveur de la préservation des ressources environnementales repose également sur l'engagement des entreprises dans une démarche de rationalisation des ressources écologiques (l'éco-efficience) au sein des processus de production, soit par le biais d'une évolution de la nature des produits finis (production immatérielle, économie de fonctionnalités), soit par le biais d'une augmentation des recyclages de matières et d'énergie aux différentes étapes de la production. Les démarches de plus en plus nombreuses d'écologie industrielle⁴ traduisent précisément le poids croissant de ces exigences de rationalité écologique. Les parcs éco-industriels, qui se sont développés depuis quelques années sur le modèle du site pionnier de Kalundborg (Danemark), constituent la forme la plus aboutie d'écologie industrielle existant à ce jour. Des expériences, souvent fort différentes les unes des autres, se sont multipliées en Amérique du Nord, en Europe du Nord, en Australie et, plus récemment, en Asie. Ces parcs éco-industriels s'appuient sur une approche systémique des relations entre les acteurs pour atteindre l'objectif d'une meilleure gestion des ressources naturelles dans le cadre du développement durable (Deutz et Gibbs, 2004). Des analyses récentes ont montré l'importance prise par la bonne articulation entre les objectifs des acteurs publics et les stratégies de management des entreprises (Eilering et Vermeulen, 2004; Deutz et Gibbs, 2007)⁵. Les parcs éco-industriels favorisent le renforcement des liens entre un nombre réduit d'acteurs et constituent une tentative de répondre collectivement à l'enjeu d'un positionnement concurrentiel sur les marchés mondiaux par une meilleure gestion des ressources naturelles. De fait, la rationalité écologique requiert le plus souvent l'engagement des entreprises dans une logique d'apprentissage en interaction avec le développement des connaissances scientifiques, traduisant le caractère central du partage des connaissances et des informations dans la diffusion des innovations technologiques, et l'importance du temps long de la construction des coordinations (Boiral, 2004).

Au final, il apparaît que l'émergence d'une dynamique collective territorialisée à partir des ressources environnementales se situe à la confluence d'une triple revendication : celle des populations en faveur de la qualité environnementale, celle des acteurs publics en faveur d'une rationalisation dans la consommation des ressources naturelles, et des demandes des entreprises pour un partage des connaissances et des informations susceptible de faciliter la diffusion de l'innovation technologique dans le cadre de la rationalité écologique. Mais le constat des spécificités des ressources environnementales invite, au préalable, à considérer l'importance de la confrontation des différentes valeurs attachées

⁴ Réduit à sa plus simple définition, le concept d'écologie industrielle fait référence à un système dans lequel les déchets d'une entreprise (extrants) constituent les matières premières (intrants) d'une autre entreprise (Erkman, 1998). La clôture de ces cycles à l'intérieur des processus de production et des systèmes industriels limite les transports sur longue distance et les dépenses d'énergie qui s'y rapportent.

⁵ Essentiellement descriptive à ses débuts, et donc centrée sur l'étude des flux, la littérature scientifique sur les parcs éco-industriels s'est peu à peu intéressée aux enjeux économiques induits par ces démarches (développement de l'innovation, transmission de l'information, partage des connaissances, apprentissages, proximité géographique et mise en réseau des acteurs, participation des acteurs publics nationaux et régionaux...), ouvrant ainsi un vaste champ de réflexion.

à l'environnement, et aux modalités de résolution des conflits issus de cette confrontation. Ce qui est en jeu dans une action collective territorialisée à propos des ressources naturelles, qu'on nommera ici la « construction d'un territoire », c'est l'émergence d'un accord collectif sur les rapports à la nature et sur l'utilisation de la technique comme moyen de préservation des ressources naturelles.

Pour tenter de définir les conditions d'une telle action collective associant les acteurs économiques, nous mobilisons maintenant le corpus théorique de l'Ecole de la Proximité, qui s'inscrit dans une approche économique institutionnaliste.

2. Territoires et ressources environnementales : l'approche par la proximité

2.1. De la proximité dans la dynamique économique des territoires

A l'origine, l'approche par la proximité s'est constituée pour développer une analyse qui, située aux confluents de l'économie spatiale et de l'économie industrielle, tente de révéler les déterminants essentiels d'une dynamique économique territoriale (Bellet et *al.*, 1993).

Les auteurs du groupe de la proximité mettent ainsi en évidence, dans l'émergence de systèmes productifs localisés fondés sur la proximité géographique et le « local », l'importance des formes de la coordination entre les acteurs et le rôle décisif des proximités organisationnelle (appartenance à une même organisation, juridiquement reconnue et caractérisée par un objectif commun) et institutionnelle (partage de règles et de valeurs communes) dans la localisation des activités économiques et la perpétuation des dynamiques collectives territorialisées (Gilly, Torre, 2000). A partir de ces formes de proximité, ces auteurs se sont ainsi intéressés aux processus locaux de spécification des ressources destinées à répondre aux problèmes productifs posés et contribuant à l'ancrage territorial des firmes. Parce qu'elle émerge à partir des interactions entre les différents acteurs en jeu, cette spécification tient pour l'essentiel à la capacité d'un territoire à mettre en œuvre des formes de coordination assurant la compatibilité dans le temps des objectifs propres à chacun des acteurs. Elle renvoie simultanément à la constitution permanente de « savoirs non reproductibles, c'est à dire non susceptibles d'exister ailleurs ou d'être dupliqués » (Pecqueur, 2005), et à la capacité des acteurs d'un territoire à faire évoluer les formes de coordinations porteuses des mécanismes de création de ressources spécifiques. En ce sens, un territoire se crée et se re-crée à partir du renouvellement de cette spécification, par le biais d'une « re-qualification des ressources ».

Traditionnellement défini comme un espace physique, le territoire est donc également considéré dans l'approche par la proximité comme espace de déroulement de formes de coordination. Cet espace se crée dans le temps long, c'est-à-dire celui de la mémoire des coordinations réussies et de la convergence présente des anticipations sur le futur. Du point de vue de la participation des firmes à la dynamique locale, la notion de « rencontres productives » traduit précisément cette idée d'une spécification qui se crée à partir d'une convergence des multiples projets s'exprimant au sein d'un espace, et particulièrement entre le projet entrepreneurial et celui des autres acteurs (Colletis, Rychen, 2004). La convergence des horizons temporels, en tant qu'elle est révélatrice d'un espace particulier, apparaît comme la question clé. Elle renvoie à la constitution d'une temporalité

commune, le temps long d'un projet commun, à partir des coordinations passées et de la convergence des rapports individuels des acteurs au futur (Gilly et al., 2004). Loin de l'image d'un territoire postulé, le territoire est bien révélé par le jeu d'acteurs engagés dans une situation de coordination située dans le temps et l'espace (Colletis, Rychen, 2004). Les liens qui se tissent entre les acteurs économiques et entre ceux-ci et les acteurs institutionnels, créant des interdépendances le plus souvent hors marché, représentent autant de sources de création de connaissances et d'informations. Ces interdépendances semblent ainsi particulièrement importantes dans la situation d'incertitude radicale liée à l'inscription dans le temps long des différents acteurs (Gilly et al., 2004). En effet, elles s'inscrivent dans le cadre d'une rencontre entre le « territoire » et les acteurs économiques et alimentent la construction d'un processus d'enrichissement réciproque, de co-production de ressources au bénéfice de chacun des partenaires impliqués : l'espace devient alors un construit, un territoire, sous l'effet du renouvellement des partenariats entre les firmes et les autres acteurs du territoire.

Selon les auteurs de l'approche par la Proximité, c'est plus précisément la référence à la dimension institutionnelle du territoire qui permet de saisir les mécanismes de révélation des territoires.

2.2. Du rôle des institutions

L'intérêt pour notre propos de mobiliser le corpus de l'Ecole de la Proximité réside dans le fait qu'il intègre une dimension institutionnelle à l'analyse des comportements d'acteurs, dans la continuité de l'institutionnalisme américain se réclamant notamment des écrits de T. Veblen et J.R. Commons. L'institutionnalisme américain issu de ces auteurs tente en effet de développer une approche originale de l'articulation indispensable des actions individuelles et collectives (Corei, 1995). Selon ce courant, l'institution renvoie à un état social des individus, à quelque chose qui s'apparente à une forme de coordination, un guide d'action pour les individus, s'érigeant en autorité vis-à-vis de leurs intérêts ou leurs préférences individuelles. Elle signifie également qu'il faut tenir compte des différentes formes possibles de médiation entre l'action individuelle et l'action collective (organisations économiques et politiques, valeurs partagées) qui constituent les éléments structurants des systèmes économiques, car celles-ci encadrent les comportements relatifs à l'efficience dans la production. Ces médiations renvoient alors à l'idée que les institutions, héritées du passé mais se renouvelant en permanence, tout à la fois contraignent, contrôlent (ordre social) et libèrent (potentialités, sécurité) l'action individuelle (Commons, 1934).

La théorie de l'action individuelle et collective défendue par l'économie institutionnaliste puise ses sources dans la philosophie pragmatiste développée à l'orée du XXe siècle, dont les auteurs majeurs sont incontestablement les auteurs américains C. S. Peirce et J. Dewey. Très influencé par la biologie et l'analyse organiciste de la société, le pragmatisme définit l'homme comme un être biologique, inséré dans un milieu, naturel et culturel, auquel il s'adapte et qu'il modifie lui-même, à rebours donc des conceptions mécanistes définissant l'individu comme un être isolé et mû simplement par des lois physiques (M. Renault, 1997). En outre, le pragmatisme réfute également l'image d'une pensée spéculative hors du temps et déconnectée de l'action, qui ne chercherait la validation empirique des lois révélées que dans un second temps (Bazzoli, Dutraive, 2002). Pour le pragmatisme, la pensée est nécessairement reliée à une action, et naît d'une discontinuité dans le temps qui amène l'évolution de la relation de l'individu à son environnement et incite à la recherche d'une nouvelle stabilité. L'action individuelle et les habitudes collectives seront conjointement mobilisées pour répondre à ce besoin de stabilité du tout et de la partie. Cette approche théorique de l'action individuelle comme participant à une action collective valorise l'importance du cadre social au sein duquel s'exprime la volonté individuelle. Les choix individuels apparaissent comme largement dépendants d'un ensemble d'éléments constitutifs d'une coordination cognitive entre les acteurs (habitudes, coutumes, connaissances communes, routines, apprentissages, règles, valeurs...), qui ont tous plus ou moins un caractère collectif et qui interagissent avec les opinions individuelles qu'ils encadrent, en définissant un devenir commun⁶. Idées en acte, règles collectives permettant d'identifier les « bonnes pratiques » et participation de chacun constituent ainsi les éléments clés du pragmatisme.

On soulignera enfin la position du pragmatisme à l'égard des processus d'évaluation : l'approche holistique et organiciste de l'action humaine amènent les pragmatistes à réfuter le caractère prépondérant de l'évaluation monétaire. Les valeurs sont multiples, et doivent être interprétées comme des instruments au service d'une fin ultime, la survie du système (M. Renault, 1997). Dans ce processus d'évaluation, la valeur monétaire ne peut donc être considérée que comme un cas particulier parmi d'autres valeurs possibles, et l'ensemble des valeurs est fortement déterminée par les coutumes.

La référence à des institutions introduit également le concept, central dans le passage de l'action individuelle à l'action collective, de « *futurité* » (Gislain, 2002). Ce concept exprime clairement l'idée d'une intentionnalité humaine, individuelle et collective, allant bien au-delà de la seule rationalité économique : l'inscription des comportements dans le futur, et la projection dans l'avenir qui l'accompagne, renvoient en effet à la prise en compte par l'acteur de l'incertitude liée au futur et à la mobilisation du cadre collectif - les institutions - dans le but de réduire l'incertitude et de « sécuriser » une action⁷.

J. J. Gislain souligne ainsi l'une des conséquences majeures de cette conception de l'action individuelle : l'économie est *d'abord* institutionnelle avant d'être, mais seulement comme résultat, une lutte individuelle contre la rareté, une relation homme/nature (économie physique), et les institutions précisent donc le contenu de la *futurité*, en définissant le monde des possibles pour l'action individuelle et en assurant simultanément l'ordre social. Le monde est fait de futurités (rapports au futur et à l'incertitude) individuelles différentes mais accédant également à une dimension sociale ou collective, c'est-à-dire celle d'une « futurité significative commune », d'un « devenir en commun », bref de l'action collective, qui prend la forme concrète d'organisations rassemblant les individus partageant un même objectif (Gislain, 2003).

Enfin, la référence à la dimension institutionnelle renvoie également à l'importance du cadre politique pour la régulation des conflits et l'élaboration de compromis (Kirat, Talbot, 2005). L'institution, parce qu'elle signifie également des rôles complémentaires entre les acteurs qui

⁶ Selon l'expression utilisée par D. Talbot, les institutions peuvent ainsi être définies comme des « idées communes en acte au service d'une finalité » (Talbot, 2006).

⁷ On soulignera ici encore l'importance de la philosophie pragmatiste et plus précisément de la conception du temps qu'elle développe.

participent à une action collective, ne peut en effet être réduite à une dimension cognitive simplement constitutive d'une vision partagée du monde. Elle engage également une répartition des rôles entre des acteurs au statut inégal et disposant de positions sociales potentiellement asymétriques, qui suppose une dimension politique régulatrice des conflits et des rapports de force qui ne manquent pas de survenir (Talbot, 2006). L'institution renvoie donc tout autant à des idées communes qu'à des rôles complémentaires et des positions inégales, génératrices d'injustices et de conflits, au sein d'une action collective. Cette approche met donc également en évidence le rôle clé d'une coordination politique, saisie concrètement par l'existence d'une organisation, et rendant compte de l'influence des conflits entre les acteurs et des rapports de pouvoir sur les choix individuels (Bazzoli, Dutraive, 2002; Talbot, 2006).

La formation d'institutions, renvoyant à un système de valeurs partagées et à un ensemble d'habitudes collectives constitue ainsi la pierre de touche d'une véritable action collective contenant et libérant l'action individuelle. La proximité institutionnelle, creuset d'une médiation entre l'action individuelle et l'action collective, se concrétise par l'émergence d'organisations au sein desquelles se dessinent des objectifs communs entre les acteurs. Proximité institutionnelle et proximité organisationnelle déterminent alors les conditions d'une dynamique territoriale aboutissant à la construction de ressources spécifiques.

2.3. Dynamique territoriale et ressources environnementales : l'apport de la Proximité

Nous pouvons maintenant esquisser les termes d'une construction d'un territoire à partir des ressources environnementales.

Compte tenu des spécificités de ces ressources, l'émergence d'une dynamique collective territorialisée ayant pour point focal la préservation de la qualité environnementale requiert des dispositifs collectifs susceptibles d'aider à la confrontation des valeurs attribuées par chacun des acteurs à l'environnement. Il s'agit en effet de faire émerger un territoire à partir de la reconnaissance par les acteurs de la multiplicité des valeurs et des objectifs associée à l'environnement (bien commun et ressources entrant dans les processus de production). Mais il s'agit également de créer une dynamique d'acteurs autour de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, afin de diminuer les impacts environnementaux des activités urbaines et productives. La mobilisation du corpus théorique de la Proximité nous indique que la révélation d'un territoire se construit à partir d'une action collective reposant sur une proximité institutionnelle entre les acteurs et sur des dispositifs collectifs créateurs de ressources spécifiques. Dans cette logique, la construction d'un territoire à partir des ressources environnementales repose fondamentalement sur l'émergence d'une action collective au sein de laquelle sont précisés les rôles des institutions. Cette action collective doit en effet offrir le cadre cognitif de la confrontation des valeurs attachées à l'environnement8. Elle repose également sur une dynamique de création de ressources spécifiques susceptibles d'aider les acteurs économiques à s'engager dans une démarche d'intégration des

⁸ La référence à un bien environnemental constitutif d'une identité territoriale partagée entre des acteurs pourtant séparés par une distance entre eux assez grande mais réunis par une même proximité à la ressource naturelle (exemple du cours d'eau ou du littoral) peut, par les paysages que ce bien contribue à produire mais également par les risques qu'il peut engendrer ou dont il peut faire l'objet, susciter une « unité territoriale » et ouvrir ainsi des perspectives de coordination nées d'un cadre cognitif commun (Beaurain, Longuépée, 2006).

contraintes environnementales au sein des processus de production, en vue de la sobriété dans l'usage des ressources. Elle repose enfin sur un cadre collectif au sein duquel l'acteur public joue un rôle décisif de contrainte à l'égard des objectifs poursuivis, dans le cadre des organisations concrétisant la proximité institutionnelle.

On peut ainsi identifier deux niveaux de construction d'un territoire à partir des ressources environnementales. Le premier est celui de la confrontation des valeurs et de la création d'un cadre cognitif commun susceptible de porter la multiplicité des usages et d'aider à la résolution des conflits d'usage. La projection commune dans le temps long se réalise ici à propos de la préservation de la qualité de l'environnement. Le second niveau est celui de la coordination entre les acteurs en vue de répondre aux problèmes productifs qui se posent. Ce niveau est celui de la concrétisation de l'action collective par l'émergence d'organisations au sein desquelles se produisent des règles et des routines, et par la structuration politique des rapports de force entre les acteurs, constitutive d'une coordination politique. Ces organisations favorisent les interdépendances qui peuvent se créer à propos de la rationalité écologique dans le cadre d'apprentissages collectifs, constituant ainsi des sources de connaissance et d'informations susceptibles d'aider les entreprises à résoudre les problèmes productifs et les incertitudes nés de situations nouvelles. Les rencontres productives associant les différents acteurs (entreprises, collectivités locales, recherche) contribuent ainsi à l'émergence d'un territoire producteur de ressources spécifiques.

Il faut insister, pour finir, sur ce qui fait le lien entre le cadre cognitif des acteurs, issu de la confrontation des valeurs et le cadre organisationnel qui sous-tend l'action collective contenant les intentionnalités individuelles : la commune référence des acteurs au pragmatisme dans leurs choix et leurs comportements, qui renvoie à une action collective.

3. L'exemple de l'agglomération de Dunkerque : la révélation d'un territoire à partir d'une exigence en faveur de la qualité de l'air

3.1. Développement industriel et exigence croissante en faveur de la qualité environnementale

L'agglomération dunkerquoise⁹, située en bordure du littoral de la Côte d'Opale, présente la particularité de cumuler la présence d'un site industriel historique, générateur de richesses et d'externalités environnementales négatives, et l'existence d'un site balnéaire et littoral dont les attraits environnementaux sont de plus en plus mis en valeur¹⁰.

L'industrie sur le territoire dunkerquois s'est massivement implantée à partir des années 1950 avec l'installation de l'entreprise sidérurgique Usinor, qui va très vite

⁹ La Ville de Dunkerque compte aujourd'hui un peu plus de 70.000 habitants. Avec 17 autres communes du territoire, elle constitue la Communauté Urbaine de Dunkerque, créée en 1969, et atteignant une population de près de 210.000 habitants. A proximité immédiate de la ville de Dunkerque, on trouve quelques communes densément peuplées, sur le territoire desquelles sont installés les grands groupes industriels : Grande Synthe, St Pol Sur Mer, Coudekerque Branche... La ville, principal port du département du Nord, est bordée à l'est par la frontière belge et à l'ouest par deux grands ports du département du Pas de Calais : Calais et Boulogne.

¹⁰ La région Dunkerque Flandres Côte d'Opale compte en effet 700 hectares de Dunes et 15 kilomètres de plages de sable fin, ce qui en fait une destination touristique majeure pour les populations du département. En outre, le littoral (le site des deux caps, par exemple) fait l'objet de multiples classements en zones naturelles protégées.

devenir le premier employeur du bassin d'emploi¹¹. La spécialisation du territoire dans la sidérurgie a largement tiré la croissance de l'activité portuaire¹², mais n'a pas permis de développer des emplois qualifiés. La crise des années 70 a révélé les limites d'un développement économique fondé presque exclusivement sur une firme dominante, dont les centres de décision et de recherche sont situés en dehors du territoire. La réduction drastique des effectifs dans la sidérurgie¹³ et la disparition des chantiers navals en 1987 ont plongé le territoire dans un profond marasme économique, obligeant les acteurs locaux à se lancer dans une politique de diversification des emplois, fondée sur le renforcement de l'attractivité du territoire. Plusieurs pôles d'activités industrielles ont ainsi émergé dans les années 90 : l'énergie (5,4% de l'emploi salarié en 2006), la chimie (4%), le BTP (9,8%), l'agroalimentaire (3%), la logistique (6,3%). Mais la sidérurgie-métallurgie reste le principal secteur (25%)¹⁴. Globalement, l'emploi est encore fortement industrialisé (51,7% de l'emploi salarié), et l'emploi tertiaire reste inférieur au niveau atteint sur l'ensemble de la région Nord-Pas-de-Calais.

Cette diversification du tissu économique s'inscrit dans une volonté locale d'associer la maîtrise du développement industriel à l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Les politiques environnementales engagées dès la deuxième moitié des années 70 au sein de l'agglomération dunkerquoise doivent se comprendre comme une double réponse à une demande sociale d'amélioration de la qualité environnementale sur le territoire et à une volonté de poser les bases d'une nouvelle dynamique de création d'emplois industriels et tertiaires susceptible de porter la croissance économique du territoire. Dans un contexte d'approfondissement de la crise économique et sociale, les actions locales en faveur de la qualité environnementale et de l'écologie urbaine vont se multiplier, sous la pression notamment des associations de défense de l'environnement¹⁵.

Depuis le début des années 90, les acteurs de ce territoire s'organisent et agissent de manière à concilier deux préoccupations *a priori* antinomiques, le développement industriel du territoire, générateur d'emplois, de richesses mais également d'externalités néga-

¹¹ Avant 1939, l'industrie à Dunkerque est encore très peu développée : outre la construction navale, seules trois entreprises fournissent des emplois en nombre significatif : Lesieur, la Raffinerie BP et l'Usine des Dunes (métallurgie). Entre 1962 et 1975, 12500 emplois ont été créés dans le secteur de la sidérurgie, et les effectifs d'Usinor sont dans le même temps passés de 500 à 11.000 salariés. En 1962, la sidérurgie occupe 44% des emplois du bassin d'emploi.

¹² L'implantation de la sidérurgie en bord de mer ainsi que l'extension du port vers l'ouest pour faire face à l'augmentation conséquente du volume des trafics ont ainsi, durant cette période, provoqué de profonds bouleversements du paysage côtier, avec l'introduction d'une véritable « barrière industrielle » entre la ville de Grande Synthe et le littoral, coupant l'accès à la mer pour les populations de cette ville. Le port autonome de Dunkerque est aujourd'hui le 3ème port industriel de France, avec un trafic qui dépasse les 56 millions de tonnes.

¹³ Arcelor-Mittal compte aujourd'hui 4700 salariés.

¹⁴ Source: Dunkerque en chiffres, 2006, www.dunkerque.cci.fr

¹⁵ Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de 1974 a, dans ce domaine, joué un véritable rôle d'initiateur, en lançant les bases d'une réflexion collective sur un aménagement du territoire plus respectueux de la qualité de l'environnement. Il a par exemple suscité la création du Secadu (syndicat d'études Calais-Dunkerque), en charge de l'examen de grands problèmes environnementaux, qui a constitué les bases d'une communauté d'acteurs autour de la protection du littoral et de sa valorisation en tant qu'espace naturel, comme en témoigne son élargissement à l'ensemble des communes du littoral (Syndicat Mixte de la Côte d'Opale).

tives et, d'autre part, la préservation de ressources environnementales synonyme d'une meilleure image du territoire et surtout d'une amélioration du cadre de vie¹⁶.

Il faut également souligner les efforts de la ville à partir de cette période pour retrouver son identité maritime, au sein d'un territoire fondamentalement marqué par sa vocation industrielle. L'opération « Neptune » de requalification des friches portuaires engagée dans la décennie 80 a ainsi eu pour objectif de « marier la ville avec la mer ». Si la mer est très présente dans le quotidien des populations, l'identité maritime n'est toutefois pas celle qui est traditionnellement associée aux villes portuaires (Hellequin, 2008). La configuration socio-économique du site génère en effet une relation particulière des habitants à la mer. Depuis la rupture introduite par l'implantation de la zone industrielle en bordure du littoral, Mer et industrie renvoient à deux espaces géographiques bien distincts dans les pratiques des habitants. La réappropriation des lieux de passage entre les deux (digue, promenades...) depuis quelques années caractérise, semble-t-il, une volonté des habitants de se libérer des temps et des espaces structurés par l'activité industrielle en profitant du contact physique à l'élément naturel qui symbolise l'identité du territoire (Hellequin, 2008).

C'est dans ce contexte qu'il faut resituer les préoccupations locales en faveur de la qualité de l'air¹⁷.

3.2. Conflits d'usage et délibération collective à propos de la qualité de l'air

L'apparition en 1977 d'un système de mesure de la qualité de l'air sur le bassin d'emploi dunkerquois représente une première réponse, très partielle, aux revendications sociales en faveur d'une meilleure qualité de vie. A partir des années 90, la prise en compte du problème de pollution atmosphérique occasionnée par l'activité industrielle locale s'est inscrite dans une démarche d'ensemble des acteurs locaux pour restaurer la qualité de vie sur le territoire et associer le développement économique au respect des contraintes environnementales 18. C'est de cette époque que date la création du SPPPI (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles) 19, instance de concertation et de diffusion des informations sur cette question du respect des contraintes environnementales, et le CREID (Centre de recherches en environnement industriel), institution assurant l'interface entre les industriels et le monde de la recherche, dans le but d'offrir aux industriels des solutions aux problèmes posés par la prise en compte des contraintes environnementales. Parmi d'autres mesures destinées à apaiser les conflits, on notera l'engagement des acteurs locaux concernés (les

¹⁶Avec 13 établissements classés Seveso « seuil haut » recensés au sein de l'agglomération, l'une des questions en jeu est également celle de la prévention des risques industriels et de la sécurité des populations.

¹⁷ Du fait de la concentration d'entreprises polluantes, le territoire dunkerquois est en effet particulièrement concerné par la pollution atmosphérique d'origine industrielle, et ce pour différents types de polluants. Pour un état des lieux en la matière, voir le bilan établi par le réseau Atmo NPC (2005), à partir de données Drire 2003.

¹⁸ Le point d'orgue de cette démarche est incontestablement le « Schéma d'Environnement Industriel » (1993).

¹⁹ Cette structure regroupe des acteurs de nature organisationnelle différenciée: entreprises, élus, collectivités, associations de défense de l'environnement et du cadre de vie, DRIRE, médecins et enfin journalistes. Le S3PI développe 5 commissions thématiques: «Eau», «Air, Odeurs et Bruit», «Déchets, Sites et Sols Pollués», «Risques Industriels» et «Nouveaux Projets».

entreprises notamment) en faveur de l'instauration de normes locales de pollution²⁰. Dans ce domaine, le SPPPI, à travers sa commission « Air, bruits, odeurs », a ainsi progressivement joué le rôle d'une instance d'échanges et de confrontation des points de vue de différents acteurs sur la question de la qualité de l'air (collectivités locales, entreprises, DRIRE, associations de défense de l'environnement, représentants des habitants...), avec l'objectif principal de répondre à la demande sociale d'une prise en compte par les industriels des impacts sanitaires de la pollution atmosphérique.

L'analyse des débats²¹ au sein de cette structure révèle une volonté d'exposer les conflits d'usage à propos de la qualité de l'air entre les associations de protection de l'environnement et les industriels. Sur cette période, les conflits ont principalement porté sur la quantité des rejets de polluants dans l'atmosphère par les industries les plus polluantes du bassin d'emploi, et sur les impacts sanitaires de ces pollutions vis-à-vis des populations résidant sur le territoire. La forte présence à ces réunions de quatre acteurs majeurs de ces débats (acteurs publics, industriels, associations de protection de l'environnement, et acteurs institutionnels) indique clairement que la gouvernance s'est progressivement structurée autour de ces « acteurs clés », sous la direction d'un élu local.

Les interpellations des industriels par les associations et les riverains, fréquemment relayées par les acteurs publics, dénotent un souci d'obtenir les informations les plus précises sur les atteintes à la qualité de l'air et sur leurs impacts sanitaires. Les questions débattues révèlent un attachement profond des acteurs locaux vis-à-vis d'une évaluation des flux physiques et des impacts sur la santé, et traduisent une volonté explicite de mettre en avant l'importance de la perception sociale de ces flux et de ces impacts. Le refus des associations de défense de l'environnement et des représentants d'habitants de se contenter du respect par les firmes des normes fixées par la réglementation témoigne d'un attachement de ces acteurs à une valeur qui ne se réduise pas à une dimension monétaire, voire même à une performance environnementale de l'entreprise, même si les actions menées par les firmes pour intégrer le respect de l'environnement (par le biais des technologies utilisées notamment) sont étroitement surveillées. La perception du risque est ainsi attachée à la représentation d'un intérêt global à l'existence d'un « air sain », garantie d'une vie durable. La comparaison dans le temps des résultats obtenus et la revendication pour une prise en considération des conséquences à long terme des pollutions sur la santé des populations témoignent en outre d'un attachement profond pour le temps long.

Au total, il faut insister sur l'importance de la confrontation sociale des valeurs attribuées à la qualité du bien environnemental au sein du SPPPI. La délibération collective sur la valeur du bien apparaît en effet comme une étape fondamentale dans la résolution des conflits et dans la constitution d'une action collective destinée à l'amélioration de la qualité de l'air. Elle est au cœur du dialogue qui s'est instauré entre les intérêts divergents, contribuant à une reconnaissance collective de la nécessité d'attacher une valeur en soi à

²⁰ A partir de 1990, les objectifs de réduction des polluants dans l'air et l'eau ont été transcrits dans 2 programmes quinquennaux, prévoyant chacun des réductions significatives de l'émission de certains polluants (SO2 et poussières, notamment). Globalement, les objectifs fixés ont été atteints. A partir de 2002, les objectifs locaux de réduction des émissions de polluants ont été intégrés dans le Plan de Protection de l'Atmosphère.

²¹ L'analyse a porté sur les compte-rendu de réunions du SPPPI entre 1998 et 2005, soit 18 documents d'une quarantaine de pages. Elle s'est appuyée également sur une enquête menée auprès des principaux acteurs participant à ces réunions, soit 25 entretiens (Beaurain, Maillefert, 2006).

la qualité de l'environnement. A l'inverse, mais de manière secondaire, cette délibération est également perçue comme le moyen de faire prendre conscience aux associations et représentants d'habitants de la réalité des contraintes économiques pesant sur les acteurs économiques. Cette délibération sur les valeurs constitue également la clé de voûte du positionnement des acteurs vis-à-vis de la réglementation sur la pollution atmosphérique. Si le SPPPI est manifestement utilisé par les acteurs comme un lieu d'informations partagées sur l'évolution du contenu de la réglementation (création de connaissances communes et consensuelles sur les mesures), les délibérations à propos de la valeur attribuée à la qualité de l'air traduisent également une insatisfaction sociale vis-à-vis du seul respect de cette réglementation, invitant à prendre en considération le « ressenti » réel des populations et leur attachement à la dimension sanitaire de la qualité de l'air. Dans cette logique, le rôle de la commission a également été de développer les moyens de créer des partenariats durables avec des réseaux d'experts, des sources de connaissances et d'informations accessibles à tous les acteurs. La mobilisation des scientifiques, et singulièrement des laboratoires de recherche locaux, est ainsi devenue une pratique collective, tant de la part des entreprises que des acteurs institutionnels. L'information à propos des risques liés encourus constitue indiscutablement l'un des domaines les plus représentatifs de cette évolution. Interrogé, un responsable du service économique d'une collective locale affirme ainsi:

« Je vais prendre un exemple qui est la culture du risque, la prise en compte du risque, là c'est certainement sur cet aspect là que l'effort est le plus important, c'est-à-dire l'information en matière de qualité de l'air... Je crois que maintenant la population a l'habitude de s'approprier ces chiffres, je crois que là on a vraiment avancé... »²².

L'exigence d'un « air sain » sur le territoire, renvoyant fondamentalement à la survie de la collectivité et à la qualité environnementale exprimée par l'identité maritime, apparaît progressivement comme un intérêt commun fédérant les intérêts individuels (limitation des impacts sanitaires, meilleure attractivité économique, plus grande qualité de vie et, pour certaines entreprises, amélioration des processus de production). La dimension économique (coût, rationalité écologique) n'est donc pas absente de ces délibérations collectives, mais il est clair que la résolution des conflits d'usage passe en priorité par l'énoncé collectif des différentes valeurs attachées à la qualité de l'environnement, contribuant ainsi à créer un ensemble de valeurs partagées par l'ensemble des acteurs du territoire²³.

3.3. L'émergence de nouveaux dispositifs collectifs

Au-delà de la gestion de ces conflits à des fins de réponse à une demande sociale, il apparaît que ces conflits ont également alimenté une dynamique de création locale de ressources spécifiques sur cette question. Cette dynamique de création de ressource s'est concrétisée par l'émergence et le développement d'une démarche d'écologie industrielle, par la mise en place d'un pôle de compétence sur la qualité et la sécurité des process industriels et par la création d'un Institut de Recherche en environnement industriel.

²² Beaurain, Maillefert, 2006.

²³ Sous l'influence de cette convergence des valeurs, les « collaborations » directes entre firmes et populations locales se sont ainsi multipliées. A titre d'exemple, on citera le financement par les entreprises de l'installation de capteurs de poussières au domicile de certains habitants pour une mesure plus précise des retombées.

Les débats menés au fil des ans dans le cadre du SPPPI ont sans nul doute joué un grand rôle dans l'émergence de ces dispositifs. Interrogé, un responsable d'agence d'urbanisme affirme ainsi : « Il y a beaucoup d'acteurs qui ont appris à se connaître par le biais de leurs participation aux travaux du SPPPI. Et puis ensuite ils ont monté des partenariats, peut-être même qu'Ecopal est né quelque part des rencontres qui ont été faites dans le réseau SPPPI. SPPPI c'est quand même un vaste réseau. Et rien n'empêche aujourd'hui les acteurs de constituer des groupes d'intérêt entre eux, à partir de leur rencontre faite au SPPPI sur des problèmes qu'ils ont en commun »²⁴.

Le dispositif d'écologie industrielle qui a émergé en 2000 avec la création de l'association Ecopal²⁵ constitue un exemple significatif d'intégration de la qualité environnementale dans les comportements d'acteurs au travers de configurations de coordination associant les entreprises, les collectivités locales et les acteurs institutionnels. Ce dispositif réunit des acteurs de divers horizons (entreprises, collectivités locales, institutions locales) avec l'objectif de promouvoir, au sein du tissu économique local, l'écologie industrielle et le développement durable. Le dispositif s'inscrit donc complètement dans la démarche territoriale d'association du renforcement de la compétitivité des entreprises et de maîtrise de l'impact environnemental. Entre autres objectifs, Ecopal s'efforce de créer un réseau industriel d'échanges visant à la multiplication entre les entreprises des flux de déchets, de matières et d'énergie à des fins de réutilisation dans les processus de production (bois, boues, déchets divers, papier-carton, pneumatiques...). Il s'agit en clair de permettre aux entreprises d'accéder aux informations (procédés et pratiques existants) indispensables pour la mise en œuvre des « bonnes pratiques » vis-à-vis de l'environnement. En outre, l'action d'Ecopal sur les firmes du territoire prend également la forme d'un encouragement pour la mise en place d'un partenariat entre les firmes donneurs d'ordres et les sous-traitants, dans le double objectif d'assurer la formation des responsables d'entreprises au respect des contraintes de l'environnement et d'élaborer une charte locale définissant les référentiels en matière de respect de l'environnement partagés par l'ensemble des entreprises du territoire.

De manière générale, la coopération entre firmes est au cœur de l'action du dispositif Ecopal. Le partage des connaissances est ainsi présenté comme l'apport fondamental du dispositif (sur la réglementation, les bonnes pratiques, les innovations technologiques...), et ce à deux niveaux : entre les services environnementaux des grandes entreprises (échanges d'informations) et entre ces services et les PME-PMI, ces dernières ne disposant pas le plus souvent de compétences dans ces domaines.

A propos d'Ecopal, un responsable de service environnement d'entreprise parle ainsi « de synergie, d'échanges d'expériences entre les uns et les autres (...) de moyen de trouver ensemble des solutions qu'on ne trouverait pas individuellement, d'échanger mais aussi d'entraîner les PME locales et de faire évoluer la mise en application des réglementations »26.

La construction de connaissances communes au sein du dispositif d'écologie industrielle constitue la base d'une réponse aux problèmes productifs individuels :

²⁴ Beaurain, Maillefert, 2006.

²⁵ Economie et écologie partenaires dans l'action locale.

²⁶ Beaurain, Maillefert, 2006.

« C'est un excellent moyen de transférer des connaissances, du savoir faire, notamment concernant la réglementation. Comme on a tous très peu de temps, c'est parfait pour avoir très rapidement accès à l'information ou l'échanger avec d'autres. On a la liste de tous les participants et de toutes les entreprises, ce qui nous permet de décrocher le téléphone pour avoir de l'information rapidement. A mesure qu'on participe à toutes les commissions, on acquiert de l'expérience dans le domaine. Au niveau du quotidien, ça a effectivement des conséquences sur nos comportements »²⁷.

Ce dispositif d'écologie industrielle, qui fonctionne depuis quelques années maintenant, trouve son prolongement dans l'émergence récente d'un pôle de compétence sur « la dynamique et sécurité des process industriels », intitulé « Dunkerque Technologies ». Ce pôle de compétence réunit des acteurs de divers horizons (entreprises, centres de recherche, collectivités locales, institutions publiques) avec l'objectif de développer localement des compétences dans le domaine de la sécurité et de la maîtrise des impacts environnementaux des procédés de production, s'exprimant dans les domaines suivants : mesures, contrôle et analyse des pollutions d'origine industrielle (dans l'air, l'eau et les sols) ; mise en œuvre de technologies propres ; traitement des effluents et déchets. Associer la maîtrise des risques à l'amélioration des processus de production et de leurs productivités apparaît ainsi comme l'objectif majeur de ce pôle de compétences²⁸.

Enfin, par les besoins d'information et de connaissance sur la pollution atmosphérique et ses impacts sanitaires qu'ils ont fait émerger, les conflits d'usage ont suscité des collaborations entre entreprises et centres de recherche locaux et extérieurs au territoire et ont contribué à l'émergence d'une préoccupation collective pour une expertise dans le domaine de la mesure des polluants et des impacts sanitaires. Cette préoccupation est en grande partie à l'origine du soutien de la Région Nord Pas de Calais à la création d'un Institut de Recherche en Environnement Industriel (IRENI), qui regroupe les compétences des laboratoires de plusieurs Universités de la région sous le pilotage de laboratoires de l'Université du Littoral situés à Dunkerque. Ce groupe de recherche a précisément pour thématique principale la qualité de l'air et de la pollution atmosphérique d'origine industrielle.

3.4. Dynamiques territoriales et ressources environnementales : les enseignements du cas dunkerquois.

Nous avons montré que la construction d'un territoire à partir des ressources environnementales reposait sur l'émergence d'une action collective dont les dimensions institutionnelle et organisationnelle permettent de répondre aux caractéristiques spécifiques de ces ressources. Il s'agit tout autant d'offrir un cadre cognitif commun construit à partir d'une confrontation des valeurs associées à l'environnement que de construire un mécanisme de ressources spécifiques susceptible de répondre aux problèmes posés aux acteurs économiques par l'intégration des contraintes environnementales dans les processus de production.

²⁷ Beaurain, Maillefert, 2006.

²⁸ Sur la question des risques industriels, il faut noter la mise en place en 2006 d'une Commission Locale d'Information et de Concertation (CLIC) concernant les principaux sites Seveso du territoire.

Dans l'exemple du territoire dunkerquois, c'est la qualité de l'air qui a cristallisé l'action collective en faveur d'une conciliation du développement industriel et de la qualité environnementale. La dimension sanitaire est ici décisive. On peut faire l'hypothèse également, qui reste toutefois à confirmer, que l'identité maritime et l'attachement au littoral jouent un rôle central. Des conflits sur la qualité de l'air ont permis aux différents acteurs de s'entendre sur l'idée d'une nécessaire reconnaissance des différentes valeurs attachées à l'usage des ressources environnementales. L'organisation porteuse de l'action collective a contribué à l'émergence d'un cadre cognitif commun, base indispensable d'une convergence des intérêts individuels initialement très différents vers une action collective conduite autour d'un projet commun. Ces proximités institutionnelle et organisationnelle ont, dans un second temps, par les habitudes de contacts entre les acteurs, favorisé l'essor d'apprentissages collectifs réalisés à partir d'échanges d'informations et de connaissances sur la question de l'insertion des contraintes environnementales dans les processus de production. Des ressources spécifiques sont ainsi en cours de construction, dans les domaines de l'écologie industrielle, du risque industriel, et de la qualité de l'air, à partir des interactions entre les différents acteurs du territoire, avec notamment l'engagement des acteurs du monde de la recherche. C'est tout autant la préservation des ressources existantes, que la nécessaire création de connaissances communes susceptibles de favoriser l'intégration des contraintes environnementales dans les processus de production, en vue d'une plus grande efficience écologique, qui ont ainsi constitué le socle d'un ensemble de valeurs partagées. L'une et l'autre semblent constitutives d'une inscription des acteurs dans le temps long.

Conclusion

La mobilisation conjointe de la problématique du développement durable et de l'Approche par la Proximité confirme l'hypothèse initiale d'une construction d'un territoire à partir des ressources environnementales fondée sur l'émergence d'une action collective qui contienne les intentions individuelles. La définition des différents rôles des institutions constitue un moment clé dans la construction de cette action collective, notamment parce qu'elle offre le cadre d'expression pour une convergence des objectifs des territoires et des entreprises vers la sobriété dans l'usage des ressources naturelles et la rationalité écologique. Les dynamiques collectives territorialisées qui se constituent à propos de ces objectifs traduisent alors la compatibilité de ces objectifs au travers d'un engagement commun dans le temps long, et des interactions (apprentissages, transferts de connaissance...) dans le cadre d'organisations constitutives d'une action collective. La rationalité écologique, qui n'est rien d'autre qu'une lutte contre la rareté en améliorant l'efficience, est contenue dans le processus d'institutionnalisation des rapports entre les acteurs. L'agglomération dunkerquoise constitue un exemple intéressant de construction d'un territoire, car il révèle précisément les modalités d'articulation entre les proximités institutionnelle et organisationnelle qui sont à l'œuvre au sein de ce processus. Il faut noter toutefois sur ce territoire l'influence écrasante de la dimension sanitaire au sein des délibérations collectives, et les difficultés d'expression vis-à-vis d'une revendication en faveur d'une qualité proprement environnementale du territoire.

Références

- Atmo NPC, 2005, Programme de surveillance de la qualité de l'air en région Nord-Pas-de-Calais, version 1.
- Bazzoli L., Dutraive, 2002, « L'entreprise comme organisation et comme institution : un regard à partir de l'institutionnalisme de J.R. Commons », *Economie et institution*, n°1, 2ème semestre, p.5-46.
- Beaurain C., Maillefert M. (coord.), 2006, *Politiques régionales de l'environnement et développement économique : une approche territoriale*, Rapport de Recherche pour le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 186p.
- Beaurain C., Longuépée J., 2006. « Dynamiques territoriales et proximité environnementale : le cas du risque d'inondation », *revue DD&T*, disponible sur internet à l'adresse suivante http://developpementdurable.revues.org/sommaire44.html?format=dossiers.
- Beaurain C., 2008, «Les enjeux de l'insertion des entreprises dans l'action collective en faveur du développement durable urbain », in *Territoires en Mouvement* mars n°4, p. 54-64.
- Bellet M., Colletis G., Lung Y., 1993, « Economie des proximités », introduction du numéro spécial de la *Revue d'Economie Régionale et urbaine* n°3.
- Boiral O., 2004, « Le management des savoirs au service de l'écologie industrielle », in *Revue française de gestion*, vol.30, n°149, p. 173-191.
- Bourg D., 2005, « la préservation des services écologiques rendus par la nature », in M.C. Smouts, Le développement durable, les termes du débat, Paris, A. Colin, p.19-25.
- Brodhag C., 2003, « Genèse du concept de développement durable : dimensions éthiques, théoriques et pratiques », in A. Da Cunha, J. Ruegg, *Développement durable et aménagement du territoire*, Lausanne, Presses universitaires polytechniques romandes, p. 29-46.
- Chaline C., 2005, « Les étapes d'un interface complexe entre ville et environnement », in G. Wackerman, *Villes et environnement*, Paris, Ed Ellipses, p. 115-134.
- Colletis G., Rychen F., 2004, « Entreprises et territoires : proximités et développement local », in Pecqueur B., Zimmerman J. B. (coord.) : *Economie de proximités*, Paris, Lavoisier, p. 207-230.
- Commons J.R, 1934. Institutionnal Economics, New York, Mac Millan
- Corei T., 1995. L'économie institutionnaliste : les fondateurs, Paris, Economica.
- Costanza R., Cumberland J., Daly H., Goodland R., Noorgard R., 1997, *An introduction to Ecological Economics*, Saint Lucie Press.
- Da Cunha A., 2005, « Développement urbain durable, éco-urbanisme et projet urbain : principes stratégiques et démarches », in Da Cunha A., Knoepfel P., Leresh J.P., Narath S. (dir.), Les enjeux du développement durable urbain. Transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance, Presses polytechniques et Universitaires Romandes, p.175-192.
- Daly H., Farley J., 2004, Ecological Economics, principles and applications, Island Press, Washington.
- Deutz P., GIBBS D., 2007, "Eco-industrial development and economic development: industrial ecology or place promotion?", in Business Strategy and the Environment, 13, p. 347-362.
- Eilering J., Vermeulen W., 2004, "Eco-industrial parks: toward industrial symbiosis and utility sharing in practice", in *Progress in Industrial Ecology*, Vol.1, no 1/2/3, p. 245-270.
- Emelianoff C., 2004, «L'urbanisme durable en Europe, à quel prix ? », in *Ecologie & Politique*, 29/2004, Ed Syllepses, p. 21-36.
- Emelianoff C., Theys J., 2001, « Les contradictions de la ville durable », in Le Débat, 113, pp. 122-135.
- Erkman S., 1998, Vers une écologie industrielle, Lausanne, Editions Charles Léopold Mayer.
- Gauthier M., Lepage L., 2005, « La mise en œuvre de la ville viable : une problématique d'action publique » in Mathieu N., Ghermond Y., *La ville durable, du politique au scientifique*, Paris, Cemagref, Cirad, Inra éditions, p. 101-118.
- Gilly J.P., Leroux I., Wallet F., 2004, « Gouvernance et proximité » in Pecqueur B., Zimmerman J. B. (coord.), (2004): *Economie de proximités*, Paris, Lavoisier, p.187-206.

- Gislain J.J., 2002, « Causalité institutionnelle : la futurité chez J.R. Commons », *Economie et institution*, n°1, 2ème semestre, p.47-66.
- Gislain J.J., 2003, « L'institution des relations industrielles : le cadre analytique de J.R. Commons », *Economie et institution*, n°3, 1er semestre, p.11-59.
- Hellequin A.P., 2008 (à paraître), « Une identité urbaine volée ou Dunkerque et la « mer industrieuse », in Actes du Colloque « Identité et espace », Reims, 22, 23 et 24 novembre 2006.
- Kirat T., Talbot D., 2005. « Proximités et institutions : de nouveaux éclairages », in Economie et Institutions, n°6 et 7, 1er et 2e semestre 2005, p. 9-15.
- Pecqueur B., Zimmerman J. B. (coord.), 2004, Economie de proximités, Paris, Lavoisier.
- Pecqueur B., 2005, « Les territoires créateurs de nouvelles ressources productives : le cas de l'agglomération grenobloise », *Géographie, Economie, Société*, p. 255-268.
- Renault M., 1997, « Pragmatisme et institutionnalisme : des fondements épistémologiques et méthodologiques pour l'évolutionnisme en économie », in Economie Appliquée, tome L, n°3, p.23-52.
- Talbot D., 2006, « L'institution créatrice de proximité », Communication aux Cinquièmes Journées de la Proximité, Bordeaux, 28, 29 et 30 juin.
- Zaccaï E. (2002): Le développement durable, Bruxelles, PIE Peter Lang, 358p.
- Zaccaï E., (2003): « Délimitations impossibles, dynamiques réelles, enjeux futurs », in A. Da Cunha, J. Ruegg, Développement durable et aménagement du territoire, Lausanne, Presses universitaires polytechniques romandes, p. 47-63.